



**COMMUNE DE LA  
BARBEN**

**DEPARTEMENT  
DES BOUCHES DU RHONE**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
D'AIX-EN-PROVENCE**

-----  
*République française  
Liberté, égalité, fraternité*

**Délibération N° 43-2018**

Nombre de membres En exercice	<b>14</b>
Nombre de membres Présent	11
Nombre de membres Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**Date de la convocation :**  
27/07/2018

---0000000---

**EXTRAIT DU**

Envoyé en préfecture le 02/08/2018

Reçu en préfecture le 02/08/2018

Affiché le 02/08/2018

ID : 013-211300090-20180731-432018-DE

Des



**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 Juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit et le trente et un du mois de juillet à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Eva PLANES, M. Ulrich MOLL, M. Gauthier AMALRIC, Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC,

Absents: M. Gilles SAUVAJOL, Mme Anna GOURLIA

Secrétaire de Séance : M. Gauthier AMALRIC

**1. Objet : Achat d'une épareuse – demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies**

Afin de limiter les risques d'incendies dans la forêt communale, il convient de procéder régulièrement à son entretien par le broyage des rémanents et d'entretenir les abords des pistes DFCI pour en faciliter l'accès aux véhicules CCFF.

Dans le cadre de sa politique d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies, le Conseil Départemental peut subventionner des dépenses d'investissement.

A cet effet, il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 60 % du montant HT des dépenses pour l'achat d'une épareuse.

Pour information, le montant de l'investissement s'élève à 27 210.00 € HT

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** le programme d'investissements à mener par la commune au cours de l'exercice 2018 ;

**Vu** que dans le cadre de sa politique d'aide aux communes le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies

**Vu** qu'il convient d'entretenir la forêt communale pour limiter les risques d'incendie

**Vu** que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 27 210.00 € HT.

Considérant l'éligibilité de la commune à l'attribution de subvention à hauteur de 60 % du montant HT des dépenses,



**Le Conseil municipal,**  
**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :** **SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies.

**Article 2 :** **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

<b>Coût H.T.</b>		<b>Financement</b>		<b>Taux</b>
	27 210.00 €	Département	16 326.00 €	60
		Région		
		Communauté		
		Etat		
		Autre(s):		
		Autofinancement	10 884.00 €	40
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>27 210.00 €</b>	<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>27 210,00 €</b>	<b>100</b>

**Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

**Article 4 :** **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

**Certifié conforme au registre des délibérations.**

LA BARBEN, le 01 Août 2018

**Le Maire,**  
**Christophe AMALRIC**  
**signé**